

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****21045076***

le,

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**06 AVR. 2021**

Greffe Greffier

N° d'entreprise : **0425 853 259****Nom**(en entier) : **Prime Martin et fils Assureurs-Conseils**(en abrégé) : **P.Martin et fils**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Libération 6, 5004 Bouge****Objet de l'acte : Confirmation de la gratuité d'un mandat d'administrateur – pouvoirs**

Extrait des décisions par écrit des actionnaires du 26 mars 2020:

Les actionnaires, qui détiennent l'intégralité des voix, adoptent les décisions suivantes :

1. Confirmation de la gratuité du mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué exercé par Monsieur Prime-Pierre MARTIN

L'assemblée confirme, pour autant que de besoin, que le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Prime-Pierre MARTIN sera exercé à titre gratuit, et ce à partir du 1er avril 2021.

2. Pouvoirs

Les actionnaires donnent tout pouvoir à Madame Cindy Torino, et/ou Madame Anna Müller ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SCRL pour accomplir au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Anna Müller
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/04/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).